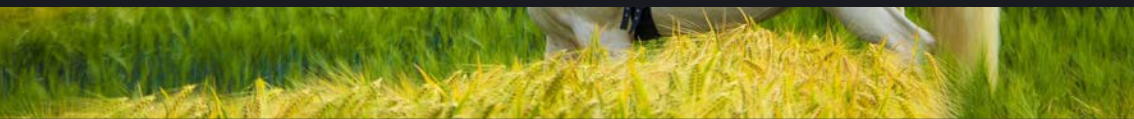




HIVER - PRINTEMPS 2023

Séjours 4 - 17 ans



La passion de découvrir, l'aventure en partage



PEP Attitude

À partir de 2019, les propositions de séjours des PEP s'unifient sous une seule bannière : **PEP Attitude** !

PEP Attitude rassemble le savoir-faire et l'expertise des PEP dans l'organisation de séjours de vacances et de séjours scolaires.

Choisir **PEP Attitude**, c'est permettre aux jeunes de devenir acteurs d'une aventure passionnante riche de découvertes, d'émotions, de partage dans des espaces de liberté et de rencontres inoubliables.

Et pour que chacun puisse laisser naître et vivre ses PASSIONS, faire l'expérience de la DÉCOUVERTE, du PARTAGE et de la LIBERTÉ, **PEP Attitude** c'est aussi sur certaines destinations des séjours pour les familles et une offre à la carte pour les groupes, en fonction des projets et des envies !

Les valeurs des PEP



Avec des équipes professionnelles, les PEP assurent la réussite des vacances des 4-17 ans depuis plus de 100 ans.

QUI SOMMES-NOUS ?

Association à but non lucratif, notre priorité est de cultiver le vivre ensemble et l'épanouissement de vos enfants dans des espaces de vie privilégiés et sécurisants.

Afin de répondre à toutes vos attentes, nous consacrons tous nos moyens à la qualité et à la sécurité de nos séjours, à la formation de nos équipes et à l'innovation pédagogique.

DES SÉJOURS QUI ONT DE LA VALEUR

Dans nos colos, nous développons des valeurs d'éducation, de laïcité et de solidarité. Elles créent de l'échange, de la dynamique collective, contribuent à l'épanouissement de vos enfants et au développement de leurs compétences.

Nos projets pédagogiques les impliquent dans le déroulement de leurs vacances, afin qu'ils grandissent et soient accompagnés vers leur rôle et leurs responsabilités d'adultes de demain.

Et avec 1 adulte pour 6 enfants en moyenne, nos équipes s'engagent pleinement à leur service.

PERMETTRE A CHACUN DE PARTIR EN SEJOUR

Les PEP agissent sur les territoires pour que chacun, quel que soient ses besoins spécifiques, puisse partir dans le cadre du séjour de son choix, qu'il s'agisse d'un séjour ordinaire ou adapté.

Nos équipes permanentes, de professionnels passionnés par leur métier, veillent à ce que chacun vive pleinement cette aventure fondée sur le partage d'expériences communes où chacun est libre d'être soi, dans le respect de sa singularité.

Les plus de nos séjours

UN PROJET QUI VOUS VEUT DU BIEN ...

- l'enfant acteur de ses vacances, à son rythme et selon ses envies
- des colos qui se partagent dans la tolérance et dans un esprit de solidarité
- des règles de « vivre-ensemble », cadre commun pour le bien-être de tous

... ET QUI PREND SOIN DE LA PLANÈTE !

- l'apprentissage de gestes éco-citoyens pour le respect de l'environnement
- la sensibilisation au patrimoine local et à la préservation des milieux naturels
- des produits éco-labellisés, bio ou issus de circuits courts

UNE ORGANISATION RIGOUREUSE

- 100 ans d'expérience au service de vos enfants
- des moyens professionnels pour organiser les transports et les séjours

DES CONDITIONS D'ACCUEIL OPTIMALES

- des séjours sécurisés, conformes à toutes les normes en vigueur
- des inspections réglementaires et contrôles de conformité réguliers
- l'Agrément Tourisme « Atout France »

UN ENCADREMENT PARFAITEMENT SÉCURISÉ

- un taux d'encadrement supérieur à la réglementation
- des équipes composées de professionnels et d'animateurs qualifiés
- l'évaluation de chaque directeur et animateur en fin de séjour

VOTRE TRANQUILLITÉ D'ESPRIT

- un Carnet de Voyage individualisé et une garantie annulation
- le choix du transport au départ de la région avec assistance départ/retour
- des blogs pour garder le contact durant le séjour

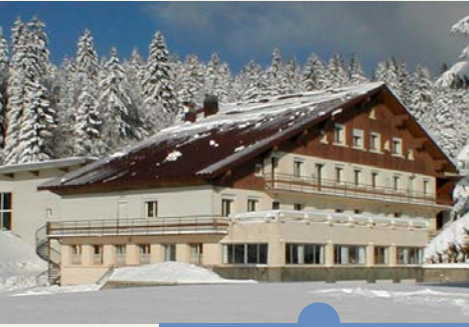
DES COLOS POUR CHAQUE ENFANT

- des séjours courts et de proximité, idéals pour une 1^{ère} colo
- des environnements familiaux, sécurisés et adaptés aux plus petits
- une charte de déontologie pour l'accueil d'enfants à besoins particuliers

Pour en savoir plus, consultez notre foire aux questions page 16 .

Lamoura

HIVER 2023



Ecole des Neiges
350 Chemin de l'Ecole des Neiges
39310 LAMOURA

Le centre de Lamoura est situé dans le Haut-Jura en région Bourgogne-Franche-Comté, à quelques kilomètres de la Suisse.

Le chalet est composé de 30 chambres de 2 à 4 lits, toutes équipées de douches et WC privatifs et de 4 grandes chambres mansardées de 8 à 10 lits. Des salles d'activité (ludothèques, salle de gym..) et une grande salle polyvalente équipée d'une sono complètent cet équipement), de la salle de gym et sa structure d'initiation à l'escalade.

C'est l'équipe permanente du centre qui veille au bon déroulement des séjours : une directrice et deux adjoints, tous 3 professionnels de l'éducation et de l'animation.

RDV sur place ou possibilité de transport (sous réserve d'un nombre minimum d'inscriptions) au départ de Lons-Le-Saunier : 30 €, de Besançon : 40€ ; de Dijon : 90 €.

Xonrupt

HIVER 2023



Centre les Jonquilles
Rue de la Résistance 88400 XONRUPT

Au pied du Col de la Schlucht et de la route des Crêtes Xonrupt Longemer se situe à 800m d'altitude, à 4km de Gérardmer et de son domaine skiable qui offre un panel de divertissements adaptés aux débutants comme aux confirmés. La présence de canons à neige garantit un enneigement de qualité.

Hébergement en chambres de 3 à 4 lits avec sanitaires en proximité. Espace conviviaux et nombreuses salles d'activités.

Transport au départ de Besançon : 115 €, Dijon : 120 €, Auxerre : 140 € Lyon : 165 €.

Rendez-vous sur place possible



Glisse dans le Haut-Jura

6/11 ans
12/14 ans

Un séjour «tout ski» pour les passionnés de glisse...

5 séances de ski alpin (moniteur ESF) pour s'initier ou se perfectionner.

En complément, sortie raquettes en forêt, jeux de neige, soirées à thème.

A partir de 9 ans, pour les enfants ayant la 1ère étoile minimum, en plus des 5 séances prévues et encadrées par l'ESF, demi-journée supplémentaire de ski alpin encadrée par un animateur des PEP 39 (obligation fournir le carnet de capacités ESF, ESI...).

En cas de mauvaises conditions climatiques et en fonction du planning une séance de ski pourra être remplacée par une séance à la patinoire.

Passage d'étoiles avec remise de diplômes

dates

Du 12/02 au 18/02



536*€



Ski alpin dans les hautes Vosges

6/12 ans
13/16 ans

Ski alpin, ski de fond, jeux de neige, balade en raquettes...

Une colo 100 % sport et détente !

6/12 ans : 5 séances de 2h encadrées par les moniteurs de l'Ecole de ski Française avec passages de test en fin de séjour.

13/16 ans : Prise en charge des débutants par les moniteurs de l'ESF sur la base de 5 séances de 2h.

Les autres jeunes, skieurs confirmés (au-delà de 3e étoile), sont accompagnés sur les pistes par des animateurs du centre ou des moniteurs ESF. (5 séances de 2h).

En complément : balades en raquettes sur les traces des chamois, sortie à la patinoire, sorties de détente et de découverte de la station...

dates

Du 05/02 au 11/02

525*€
6/12 ans
585*€
13/16 ans





Centre les Eaux Vives
Essert Romand
74110 MORZINE

La station de Morzine-Avoriaz est au cœur du domaine skiable des « Portes du Soleil ».

Hébergement dans les chalets de l'hôtellerie avec une répartition entre les centres par tranches d'âge. Chambres de 4 à 6 lits, sanitaires complets à l'étage, salles de restauration et d'activités. Vidéo sur chaque centre.

Transport au départ de Besançon : 125 €, Dijon : 122 €, Auxerre : 145 €, Lyon : 115 €. Rendez-vous sur place possible



GLISSE-PASSION

6/12 ans
13/17 ans

Au choix à l'inscription :

Ski alpin : matin et/ou après-midi, ou en journée continue sur les différents sites des Portes du Soleil (La Grande Terche, Les Gets, Le Pleney, Nyon et Avoriaz).

OU

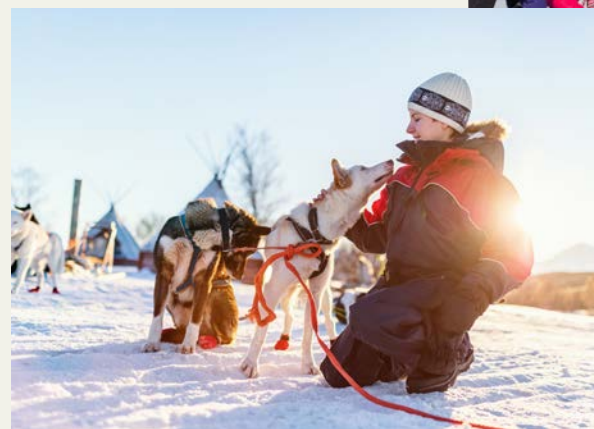
Ski alpin : 4 à 6 h/jour avec une demi-journée de repos au milieu du séjour pour le bien-être des jeunes. Encadrement par notre équipe d'animateurs. **Pour les débutants en ski alpin, possibilité de rajouter une option cours ESF pour le ski alpin (2 heures par jour) avec passage des tests en fin de séjour.**

Les conditions météo et le respect du rythme de vie de chacun dicteront les formes de pratique.

En plus de la pratique de la glisse, l'activité neige sera complétée par des sorties : au centre ville pour profiter de l'animation de la station, au marché traditionnel avec la découverte du milieu montagnard et de la vie locale mais aussi des veillées.



737* €
sans ESF
875* €
avec ESF



dates

Du 05/02 au 11/02

Du 12/02 au 18/02



18 Route du Pissoux
25210 LE BARBOUX

Situé en Bourgogne Franche Comté, à 75 km de Besançon et 10 km de Morteau, sur le massif du jura à 1037 m d'altitude, Le Barboux profite d'un cadre exceptionnel face à la Suisse propice aux activités d'extérieures.

Hébergement en chambres de 4 à 8 lits. avec mise à disposition de salle de lecture, salle de jeux et vaste espace extérieur. Les repas sont préparés sur place à partir de produits frais.

Dijon : 70 € - Besançon : 40€
Rendez-vous sur place possible



DÉCOUVERTES d'hIVER

8/10 ans

Découvrez les différentes activités sportives praticables en hiver. Idéal pour les débutants en ski !

De la balade hivernale, aux activités de création décoratives en passant par les sports de plein air, viens faire le plein d'activités qui se dérouleront autour du centre et sur le site.

Un séjour pour apprendre à vivre ensemble et passer de bons moments entre amis.

Au programme : ski de fond ou descente en rappel, traîneau ou cani-rando, patinoire extérieure, balade en raquettes ou piscine.

Egalement, des activités et des veillées made in Barboux !

Le séjour est adapté à la tranche d'âge des enfants et à leur rythme : lever échelonné, temps libres... Les activités proposées, notamment le ski de fond, respectent le niveau de chaque participant.

dates

Du 04/02 au 11/02



502* €



sensation d'hIVER

11/14 ans

Un séjour hivernale pour passer de bosn moments entre amis et apprendre à vivre ensemble !

Decouvrez avec plaisir les activités de l'hiver en tout genre. De la balade hivernale, aux activités de création décoratives en passant par les sports de plein air. Les activités se déroulent autour du centre et sur le site : ski de fond ou descente en rappel, traîneau ou cani-rando, biathlon, patinoire extérieure, balade en raquettes ou piscine.

Également au programme : des activités et des veillées made in Barboux !

Plein de bons moments entre amis pour apprendre à vivre ensemble. Le séjour est adapté à la tranche d'âge des enfants et à leur rythme : lever échelonner, temps libres... Les activités proposées, notamment le ski de fond, respectent le niveau de chaque participant.

dates

Du 04/02 au 11/02



570* €



PASSION d'hIVER

14/17 ans

Pars à la découverte d'activités hivernales !!

Les jeunes sont hébergés dans un refuge de 2 chambres de 8 couchages. Ils ont à disposition une salle d'activités et un magnifique espace extérieur.

Au programme : découverte d'une séance de ski de fond (ou descente en rappel, selon la météo), traîneau ou cani-rando, biathlon, patinoire extérieure, activités en pleine nature. Vous pouvez aussi partager vos idées et proposer des activités aux plus jeunes.

Les repas sont confectionnés par le groupe. Le planning est adapté en fonction des envies des ados.

dates

Du 04/02 au 11/02



570* €

Xonrupt

PRINTEMPS 2023



Centre les Jonquilles
Rue de la Resistance
88400 XONRUPT

Au pied du Col de la Schlucht et de la route des Crêtes, Xonrupt Longemer se situe au cœur de la Vallée des Lacs, à 4 kilomètres de Gérardmer. Hébergement en chambres de 5 lits avec sanitaires à proximité. Dans le parc de 2 hectares, court de tennis, terrain de football et city stade tendent les bras aux plus sportifs.

Transport au départ de Besançon : 115 €, Dijon : 120 €, Auxerre : 140 €, Lyon : 165 €. Rendez-vous sur place possible

COCKTAIL SPORTIF

6/13 ans
14/16 ans

Viens vivre des aventures inoubliables dans la montagne des Vosges.

Au programme : Randonnées en montagne, VTT, initiation à l'escalade, parcours aventure, sports collectifs, tir à l'arc, astronomie et piscine à la station vous seront également proposés.

En complément : jeux collectifs, veillées animées, sorties de détente et de découverte de la station...

dates

Du 09/04 au 15/04
Du 16/04 au 22/04

435*€



Lamoura

PRINTEMPS 2023



Ecole des Neiges
350 Chemin de l'Ecole des Neiges
39310 LAMOURA



Le centre de Lamoura est situé dans le Haut-Jura en région Bourgogne-Franche-Comté, à quelques kilomètres de la Suisse.

Le chalet est composé de 30 chambres de 2 à 4 lits, toutes équipées de douches et WC privés et de 4 grandes chambres mansardées de 8 à 10 lits. Des salles d'activité (ludothèques, salle de gym...) et une grande salle polyvalente équipée d'un son complet cet équipement), de la salle de gym et sa structure d'initiation à l'escalade.

C'est l'équipe permanente du centre qui veille au bon déroulement des séjours : une directrice et deux adjoints, tous 3 professionnels de l'éducation et de l'animation.

RDV sur place ou possibilité de transport (sous réserve d'un nombre minimum d'inscriptions) au départ de Lons-Le-Saunier : 30 €, de Besançon : 40€ ; de Dijon : 90 €.



AVENTUR' NATURE

6/9 ans 10/12 ans 11/13 ans

Un cocktail ludique et sportif !

Un séjour rempli d'activités de plein air... Construit ton séjour et choisis tes activités parmi les suivantes :

Tir à l'arc (à partir de 8 ans), escalade, course d'orientation, randonnée, sortie au lac, danse, activités manuelles : land art, peinture, dessin, etc.

Une sortie au Parcabout de Lamoura pour jouer, courir, sauter et marcher dans des filets, suspendus dans les arbres !

Ta semaine sera également rythmée par différents jeux, société, sportifs, d'équipe, etc.

Tu pourras également profiter de la piscine couverte du centre et participer à des veillées entre amis !

dates

Du 16/04 au 22/04

437*€



Collet d'Allevard



Valcoline
Place Marcel Dumas
38580 LE COLLET D'ALLEVARD



Situé au centre de la station familiale du massif de Belledonne, le centre Valcoline est constitué de 30 chambres de 6 lits avec salles d'eau privatives et balcons panoramiques. Le centre est implanté au pied des pistes. Les repas sont confectionnés sur place. Le centre est labélisé "Clé Verte" pour sa démarche environnementale.

Transport en train ou minibus au départ de :
Grenoble : 30 €
Saint-Etienne, Lyon , Bourg-en-Bresse : 60 €
Dijon, Macon, Lons-le-Saunier : 70 €
Besançon : 85 €
Laroche-Migennes : 90 €
Vichy et/ou Moulins (selon effectifs d'inscrits et/ou transports disponibles) : 110 €
RDV sur place possible

P'tits Pilotes 6/12 ans

Viens pratiquer une activité de pilotage inédite et sans danger : le karting à pédales.

Une expérience unique et un plaisir de rouler immédiat. Initiation au pilotage de karting à pédales : 2 à 3 séances. Le séjour sera constitué d'autres activités : initiation à l'orientation, accrobranche... Sans oublier les grands jeux, les veillées, la soirée montagnarde et autres temps forts de ce séjour.

dates

Du 16/04 au 21/04

448* €



P'tits trappeurs 6/12 ans

Un séjour sur le thème des trappeurs et des chiens husky, pour une découverte grandeur nature de la vie à la montagne

Un programme d'activités totalement adaptées à cette tranche d'âge pour une découverte grandeur nature de la vie à la montagne. Des activités sportives (cani-randonnée, accrobranche), de création (construction de cabanes, de flèches, déguisements), de découverte (initiation à l'orientation, visite d'un élevage de chiens husky). Sans oublier les grands jeux, les veillées, la soirée montagnarde et autres temps forts.

dates

Du 16/04 au 21/04

448* €



Cocktail Sportif 13/17 ans

Ce séjour permet de pratiquer un panel d'activités :

Accrobranche, escalade, VTT, orientation, équitation, ... D'autres temps forts de la vie en collectivité sont au programme : grands jeux, veillées.

dates

Du 16/04 au 21/04

482* €



Le Croux

PRINTEMPS 2023



Association morvandelle du Croux
71990 ST-LEGER-SOUS-BEVRAY

Situé au pied du Mont Beuvray, à 3 km de Saint-Léger-sous-Beuvray et à 20 km d'Autun, Il comprend 4 bâtiments d'habitation de 13 chambres de 4 à 8 lits, une salle commune par bâtiment, 2 salles polyvalentes, une cuisine, des jeux d'extérieur, une bibliothèque, une infirmerie et une buanderie. Ainsi qu'un manège équestre couvert et une carrière équestre. Les repas sont préparés sur place à partir de produits frais.

Transport au départ de Dijon : 84 €,
Besançon : 104€
Lyon : 86 €
Rendez-vous sur place possible



A chaque âge sa monture

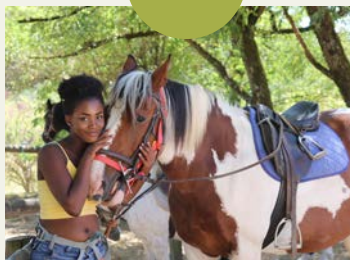
4/17 ans

Partage une relation privilégiée avec ton cheval.

Chaque jour, va chercher ton poney au pré, prépare le, panse le, pars travailler avec lui en manège ou en promenade dans les campagnes et forêts environnantes (2 demi-journées de 3h).

En dehors du poney, tu pourras t'occuper des animaux de la ferme pédagogique (poules, coq, canards, dindes, lapins,...), jouer dans la forêt et découvrir les petites bêtes du ruisseau, participer à la confection des repas (pain, pizzas, tartes, gâteaux...), pratiquer diverses activités sportives (danse, foot, basket ou volley) ou travaux manuels (création de bijoux, land'art...).

En complément, une séance de laser game ou de bowling.



366* €

Comment s'inscrire ?

Inscrivez-vous par courrier en renvoyant le bulletin d'inscription (voir p.19), un chèque d'acompte et vos bons d'aides aux temps libres (pour les allocataires CAF) à l'Association PEP de votre département (voir p. 20).

Et après ?

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée dès réception de votre bulletin et de votre acompte. Un carnet de voyage vous sera adressé un mois avant le départ. Complétez-le et donnez-le le jour du départ ou à l'arrivée au centre.

Quinze jours avant le début du séjour vous recevrez une convocation vous indiquant les dates, heures et lieux de rendez-vous pour les transports ainsi que tous les moyens mis en place pour communiquer avec votre enfant.

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous joindre par téléphone.

Soulagez votre budget !

Association à but non lucratif, les PEP vous garantissent les prix les plus justes, si vous bénéficiez d'aides, elles seront directement déduites du coût du séjour.

Bons CAF

Comités d'Entreprise

Mairies et Conseils Départementaux

Aides solidaires des PEP

Bourses JPA (Jeunesse au Plein Air)

Frères et sœurs

Pour l'inscription de plusieurs frères et/ou sœurs, vous bénéficiez d'acomptes minorés et de remises.

Parrainage

Votre enfant souhaite partir avec son meilleur copain ? Bénéficiez de réductions.

Chèques-vacances

Partenaire de l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), les PEP acceptent le règlement partiel ou total en chèques-vacances.

Aide JPA-ANCV et MDPH

Pour le départ d'un enfant en situation de handicap

Paiement échelonné sans frais

Étalez vos règlements en réglant en plusieurs fois sans frais.

L'ensemble de ces aides se déclinent souvent de façon singulière dans chaque département.

Contactez les PEP dont vous dépendez (voir p. 20) pour affiner votre budget.

COMMENT ON PEUT SE RASSURER QUAND ON PART POUR LA 1^{ÈRE} FOIS ?

Parfois on peut avoir un peu d'anxiété avant le départ car on part dans un endroit où on n'est jamais allé, avec des enfants qu'on ne connaît pas. Pour te rassurer, nous donnons un maximum d'informations dans ce catalogue ou dans ton carnet de voyage. Afin que tu passes de super vacances, à ton arrivée l'équipe répondra à toutes tes questions : avec qui je vais être ? où je vais dormir ? qu'est-ce que je vais manger ? qu'est-ce qu'il y aura comme activités ? comment ça se passe pour les toilettes et la salle de bain ?

Tu découvriras le centre, les alentours et des jeux sont organisés pour que tu fasses connaissance avec tous les participants... Ainsi, dès le lendemain, toutes les peurs seront oubliées.

QU'EST-CE QUE JE DOIS EMPORTER ?

Ça dépend du séjour : vérifie dans le descriptif (et sur la confirmation d'inscription que tu recevras) si des autorisations et papiers d'identité sont nécessaires.

Pour tes propres affaires, tout est précisé dans la liste (trousseau) de ton Carnet de Voyage.

Enfin, n'oublie pas tes bonnes idées, ta bonne humeur ainsi que ton doudou si tu souhaites qu'il soit du voyage.

AVEC QUI JE PARTAGERAI MA CHAMBRE ?

Tu seras avec des copains du même âge.

Ton animateur t'aidera à ranger tes affaires, gérer ton linge, faire ton lit, écrire ton courrier et occuper tes temps calmes.

QU'EST-CE QU'ON MANGERA ?

Les menus sont élaborés en fonction de tes besoins en équilibre alimentaire et si tu suis un régime nous en tiendrons compte.

Des repas à thème seront proposés (banquet, buffet, poêlées géantes, barbecue, trappeur,...) ; tu n'es pas obligé de tout aimer mais nous t'invitons à goûter à tout.

COMMENT JE RESTERAI EN CONTACT AVEC PAPA ET MAMAN ?

Ton portable ou le téléphone du centre seront à disposition à certaines heures mais nous privilégierons blog, courrier et messagerie vocale pour se donner et prendre des nouvelles car la colo c'est aussi grandir en apprenant à gérer la séparation avec papa et maman.

COMMENT J'IRAI JUSQU'À-BAS ?

Tes parents choisiront de t'emmener jusqu'à la colo (si elle n'est pas trop loin) mais nous proposons toujours un voyage en bus ou train pour t'y rendre avec les copains, en compagnie de tes animateurs.

QUI SERONT MES ANIMATEURS ?

Nous formons et fidélisons nos équipes pour assurer le meilleur encadrement. Les animateurs sont diplômés ou en formation BAFA et recrutés selon leurs compétences et leur motivation.

En plus de l'animateur référent, d'autres adultes géreront la vie quotidienne, les petits bobos, les déplacements...

Pour les activités sportives ce sont des pros qui interviendront.

COMMENT SE DÉROULERONT MES JOURNÉES ?

Les colos PEP c'est chacun à son rythme : tu pourras profiter d'un lever, d'un petit-déjeuner et d'un coucher échelonnés selon tes besoins.

Les activités sont prévues par demi-journée ou à la journée pour les sorties.

Dans le respect des règles de vie du séjour, des temps calmes seront proposés pour lire, écrire, te reposer ou faire un jeu avec ton meilleur copain.

Le soir, après la veillée, tu ne te coucheras pas trop tard pour être en forme le lendemain.

MON LINGE SERA-T-IL LAVÉ ?

Oui, à partir de 8 jours il sera lavé une à deux fois selon la durée du séjour ou en cas de nécessité bien sûr. Penser à bien marquer le linge pour le retrouver.

ET POUR L'ARGENT DE POCHE ?

Jusqu'à 12 ans, 10 ou 20 euros suffiront ; ils seront confiés à l'équipe et tu pourras en disposer selon tes envies.

Ton animateur t'aidera à gérer tes achats plaisir (souvenir, carte postale,...) et mentionnera tes dépenses sur une fiche prévue à cet effet.

COMMENT ÇA SE PASSERA EN CAS DE BOBO ?

Un(e) assistant(e) sanitaire diplômé(e) est là pour soigner les petits bobos. En cas de besoin, le médecin n'est pas loin et nous le signalerons à tes parents.

Si tu as un petit coup de blues passager, tes animateurs sauront te rassurer et t'aideront à le surmonter.

J'AI DES BESOINS SPECIFIQUES? COMMENT CELA SE PASSE-T-IL ?

Après avoir choisi le séjour qui correspond à tes envies, un conseiller PEP attitude prendra contact avec ta famille pour évaluer tes besoins spécifiques et adapter les modalités d'accueil et d'animation à tes besoins.

Dernier point primordial : pour que tu vives ce séjour pleinement avec tes futurs copains ou copines, il est important que nous envisagions ces évaluations 1 mois avant chaque début de vacances scolaires.

L'inclusion est au cœur de notre mission et c'est ça, l'esprit PEP Attitude !

Y A-T-IL DES PERSONNES QUI VIENDRONT CONTRÔLER LA COLO ?

Oui, des inspecteurs passent au crible toutes les colos : ils vérifient les documents obligatoires et les lieux de vie. Ils constatent la propreté et le respect des règles d'hygiène, ils s'assurent du bon déroulement du séjour et du suivi du projet pédagogique.

Des responsables PEP et des comités d'entreprise viennent aussi régulièrement sur place pour effectuer des contrôles.

ALORS, PRÊT POUR L'AVENTURE ?

Si tu as d'autres questions, contacte l'Association PEP de ton département (voir p. 20).

Les PEP, association loi 1901, sans but lucratif, réseau national reconnu d'utilité publique depuis le 16 août 1919 sont membres de la JPA (Jeunesse au Plein Air) ainsi que de l'Observatoire des

Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes (OVLEJ) qui produit et mutualise des données, analyses et prospectives avec et pour les acteurs et partenaires du secteur.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le Code du Tourisme, et notamment les articles L. 211-1 et suivants et les articles R. 211-3 à R. 211-11 (consultables sur le site www.legifrance.gouv.fr).

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), tous les séjours proposés par les PEP font l'objet d'une déclaration préalable auprès des Directions Départementales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DDJCS locale) et sont soumis à la réglementation des accueils collectifs de mineurs (notamment concernant le projet éducatif, le projet pédagogique, les règles d'encadrements, etc.).

Tous les séjours figurant dans ce catalogue sont proposés par des organisateurs du réseau PEP.

L'inscription à l'un de ces séjours implique l'acceptation des présentes conditions d'inscription.

Immatriculation Atout France : IM075110209 - Agrément tourisme n° 075000002

1. Inscription

L'inscription se fait auprès de l'association des PEP de votre département. Les présentes CGV font partie intégrante des conditions d'inscription. L'usager reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites dans les présentes CGV, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des CGV. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV dans leur intégralité, des conditions spécifiques propres à certaines prestations, ainsi que de tous les termes de la proposition avant d'avoir passé sa commande.

L'inscription à un séjour proposé par les PEP implique l'adhésion à son projet éducatif et à l'état d'esprit qui en découle. Le projet pédagogique décline les conditions de mise en oeuvre du projet éducatif pour un accueil particulier. Il décrit notamment la nature des activités proposées, la répartition des temps respectifs d'activité et de repos, les modalités de participation des enfants et des jeunes, ainsi que les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Conformément à l'article L. 211-8 du Code du Tourisme, les informations descriptives figurant sur la brochure ont vocation à informer les clients, préalablement à la réservation d'un séjour, du contenu des prestations proposées, du prix et des modalités de paiement, des conditions d'annulation et de modification du voyage. Le client est invité à se reporter aux fiches descriptives du séjour choisi. Conformément à l'article R. 211-5 du Code du Tourisme, les PEP se réservent le droit d'apporter des modifications aux informations figurant sur la brochure, notamment au prix et au contenu des prestations de transport et de séjour dans les conditions définies dans le présent document.

Pour être effective, l'inscription implique l'acceptation des présentes conditions, validées par votre signature en bas du bulletin d'inscription. L'âge de l'enfant devra impérativement être compris dans la tranche d'âge du séjour et de 4 ans révolus le jour du départ. Toute inscription devra être accompagnée d'un acompte de 150€ auquel s'ajoutent les éventuelles options choisies lors de l'inscription. Pour une inscription moins de 30 jours avant le départ, vous devrez adresser 50% du prix du séjour. En cas d'inscription tardive (15 jours avant le départ), vous devrez adresser la totalité du prix du séjour. Aucune inscription ne pourra être prise en compte si elle n'est pas accompagnée de l'acompte. Dans tous les cas, le solde de votre participation devra être réglé en totalité au plus tard 8 jours avant le départ. Toute inscription est validée par la réception d'une confirmation écrite de la part des PEP.

2. Prix

Nos prix comprennent l'ensemble des prestations suivantes :

- hébergement en pension complète,
- encadrement,

- matériel pédagogique et accès à l'ensemble des activités,
- déplacements, visites et excursions éventuelles durant le séjour,
- le transport pour se rendre sur le lieu du séjour (sauf mention particulière)
- la garantie annulation optionnelle.

Les prix affichés sont des tarifs contractuels. Aucune contestation relative au prix des prestations ne pourra être prise en compte dès lors que l'usager a effectué la demande d'inscription.

Conformément à l'article L. 211-12 du Code du tourisme, aucune modification du prix ne pourra être appliquée au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévue, pour les participants déjà inscrits. L'interruption du séjour par l'usager quel qu'en soit le motif ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou avoir. Les frais de retour anticipé et d'accompagnement éventuel sont toujours à la charge de l'usager.

3. Modalités de règlement et de financement

Le solde de 50% du montant total du séjour devra être réglé au plus tard 30 jours avant la date de départ.

Pour les réservations intervenant à moins de 30 jours avant le départ, le montant total des prestations sera exigé à l'inscription. L'usager n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. De ce fait, les frais d'annulation dont il a été informé au moment de l'inscription seront dus.

Le versement du solde conditionne l'envoi du carnet de voyage, convocation départ/retour, courrier du directeur, descriptif du séjour, trousseau...

L'usager peut effectuer son règlement :

- par chèque bancaire,
- par virement bancaire,
- par espèces.

Les PEP acceptent les Bons de Vacances CAF ou CMSA ainsi que les Chèques-Vacances (à joindre à la fiche d'inscription). Les PEP déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol lors de l'expédition de vos Bons, Chèques-Vacances ou numéraires (envoi par recommandé avec AR conseillé).

L'usager doit effectuer au préalable le versement de l'acompte prévu par les différents moyens de paiement visés ci-dessus. Le solde devra être versé au plus tard à la date figurant sur votre facture. Nous ne pourrions procéder au départ de l'enfant qu'en cas de versement de l'intégralité des sommes dues. Dès la fin du séjour, nous vous délivrerons une attestation vous permettant de solliciter la participation de votre CE, Municipalité, Service Social ou Ministère (sauf en cas de bourse PEP/JPA).

Un séjour est considéré comme soldé lorsque le solde financier correspondant est constaté encaissé par notre comptabilité. Il peut s'écouler plusieurs jours entre l'envoi de votre solde et son encaissement effectif.

Les chèques de solde sont à libeller à l'ordre des PEP et doivent impérativement être expédiés à l'adresse PEP de votre département.

4. Retard de paiement

Un paiement tardif ou incomplet donne également droit aux PEP d'annuler le séjour et d'imputer des frais d'annulation qui en découlent conformément aux CGV.

5. Annulation

Toute annulation devra nous parvenir par écrit, la date de réception faisant foi pour le calcul des frais d'annulation.

L'annulation d'une inscription du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation par dossier d'inscription selon le barème suivant :

- plus de 30 jours avant le départ : retenue de l'acompte versé,
- entre 30 jours et 16 jours avant le départ : retenue de 50% du montant du séjour indiqué dans le catalogue,
- entre 15 jours et le départ : retenue totale du montant du séjour indiqué dans le catalogue.

Dans le cas où le séjour serait annulé de notre fait, notamment s'il ne réunit pas un nombre suffisant de participants, une solution de remplacement sera proposée. Si elle ne convient pas, les sommes versées par le participant seront remboursées sans qu'il ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement. En cas d'interruption du séjour pour raison médicale empêchant l'enfant de poursuivre son séjour (selon certificat médical), nous retiendrons le coût des journées effectuées, le coût intégral du transport majorés de 60 € au titre des frais de dossier.

Nous vous recommandons de souscrire à notre « Garantie Annulation » (voir ci-après).

6. Garantie annulation optionnelle

Cette garantie optionnelle (forfait de 19€ à souscrire à l'inscription) garantit le remboursement intégral des sommes normalement retenues par les PEP en cas d'annulation (voir article 5). Elle est à souscrire et à régler à l'inscription et ses conditions d'octroi pourront être mises en oeuvre dans le cas où l'annulation sera justifiée

Conditions d'octroi de la garantie

1) Le décès :

1.1 Du participant lui-même, de son conjoint ou de son concubin, de ses ascendants ou descendants en ligne directe.

1.2 De la personne figurant sur le même bulletin d'inscription que le participant,

1.3 Des frères, des sœurs, des beaux-frères, ou des belles-sœurs, des gendres, des belles-filles du participant.

2) Une maladie médicalement constatée ou un accident corporel subi, y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant la durée minimum de 8 jours : des personnes ci-dessus énumérées à l'exception de celles mentionnées au 1.3.

3) La destruction accidentelle des locaux professionnels ou privés occupés par le participant propriétaire ou locataire, survenue après la souscription du contrat et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre le jour du départ.

à photocopier ou à recopier si vous avez plusieurs enfants

4) Le licenciement économique.
4.1 Du participant, de son conjoint ou de son concubin ;
4.2 Du père ou de la mère ou de la personne ayant fiscalement à charge le participant mineur.
Elles ne s'appliquent pas en cas de maladie ou accident préexistant à l'inscription. La garantie annulation doit être souscrite au moment de l'inscription et cesse ses effets le jour du départ ou du début du séjour. Par conséquent, aucun remboursement dans le cadre de cette garantie ne sera effectué en cas d'interruption de séjour, pour quelque raison que ce soit.
L'insuffisance du nombre de participants peut être un motif valable d'annulation pour les PEP. En cas d'annulation par les PEP, l'usager sera informé au plus tard 30 jours avant la date prévue d'exécution du contrat.

7. Adhésion

Tout séjour est soumis à une adhésion, le montant varie selon les départements. PEP 21 : 0€, PEP 25, PEP 39, PEP 58, PEP 70, PEP 90, PEP 89 : 1€, PEP 42 : 10€.

8. Responsabilité de l'organisateur

Les activités (éducatives, sportives ou culturelles) contribuent au développement de l'enfant et ne sont pas une fin en soi. Hormis la mention « stage », elles seront pratiquées à titre d'initiation ou de découverte (de 1 à 3 séances). Les programmes d'activités sont prévisionnels et sont aménagés selon la durée du séjour ou choix des participants. Toute modification du programme liée au bon vouloir du participant ou à des cas de force majeure (conditions météorologiques notamment) ne saurait être imputée aux PEP. En cas de nombre de participants insuffisant, certaines activités proposées au choix pourront être remplacées par une activité de substitution. La responsabilité des PEP est notamment dérogée en cas de force majeure (grèves, intempéries, guerres, séismes, épidémies, catastrophes naturelles, etc.), troubles politiques intervenant dans les pays d'accueil, changements d'horaires imposés par les transporteurs ferroviaires, maritimes, ou routiers.

La responsabilité des PEP ne saurait être recherchée lorsque l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable, soit à l'acheteur, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat.

À titre d'exemple, il est de la responsabilité de l'acheteur de vérifier que l'usager dispose des documents nécessaires au séjour (formalités) et de respecter les horaires de convocation.

La mise en œuvre des séjours proposés suppose l'intervention d'organismes ou prestataires différents. Ces derniers conserveront en tout état de cause les responsabilités propres à leur activité.

Les séjours et programmes qui sont organisés font fonction de contrats passés avec divers prestataires et peuvent de ce fait donner lieu à des modifications.

Les repas sont fournis dans les conditions sanitaires qui s'imposent. Ils sont équilibrés, variés, et le suivi sanitaire se réalise dans le respect des conditions d'hygiène conformes à la législation en vigueur[1].

La sécurité alimentaire, la prévention des TIAC[2] constituent des objectifs prioritaires, tant en cuisine, en salle de restauration, ou en déplacement et en séjours.

Les règles d'hygiène s'appliquent pour les personnels technique et éducatif, les enfants, les locaux, le matériel et les aliments, la traçabilité, la distribution.

Les PEP proposent une diversité de menus[3] qui sont affichés. L'organisation des repas favorise les valeurs de vivre-ensemble, de partage et d'autonomie découlant du projet éducatif.

[1] Art. R. 227-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles

[2] Toxi-Infections Alimentaires Contagieuses

[3] Cette offre de choix ne répond pas à des prescriptions religieuses mais à la possibilité pour chacun de manger ou non de la viande tout en empêchant toute stigmatisation d'enfants selon leurs convictions personnelles ou celles de leur famille.

9. Responsabilité du participant

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait de l'usager, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. L'usager doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur

toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou séjour. La responsabilité du participant sera engagée en cas de dissimulation au regard des PEP de tout événement et/ou situation susceptibles d'affecter le déroulement du voyage ou séjour.

Confronté à une telle situation, les PEP pourront dès la connaissance des faits, refuser le départ ou procéder au rapatriement en cours de déroulement de séjour aux frais du participant.

Les PEP se réservent le droit de modifier les dates du séjour dans la limite de plus ou moins 48 heures en conservant la durée totale, de remplacer un transport par un autre sous réserve de toujours proposer un séjour de même catégorie.

Dans le cas où le séjour est modifié par les PEP sur les éléments essentiels, ou s'il est annulé en raison de circonstances qui ne lui sont pas imputables ou pour des motifs justifiés par l'intérêt ou la sécurité des enfants, la famille ou le représentant légal peut mettre fin à sa réservation en obtenant la restitution de la totalité des sommes versées. Toutefois, si la famille ou le représentant légal décide de confirmer le séjour modifié, elle renonce de fait à toute réclamation contre les PEP portant sur les modifications apportées.

10. Cession du contrat

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du tourisme, l'usager pourra céder sans frais son contrat (hors les contrats d'assurance) à un tiers, à condition d'en informer les PEP par écrit au plus tard 7 jours avant le début du séjour, hors séjours à l'étranger, en indiquant précisément les noms et adresse du (des) cessionnaire(s) et du (des) participant(s) au voyage et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions pour effectuer le voyage (en particulier pour les enfants qui doivent se situer dans les mêmes tranches d'âge). Le cédant et le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement d'un éventuel solde du prix ainsi que des frais supplémentaires occasionnés par cette cession. Les assurances complémentaires ne sont en aucun cas remboursables ou transférables.

11. Assurance

L'assurance MAIF ou MAE, comprise dans le prix du séjour, couvre les activités et les transports organisés par les PEP. Enfants et jeunes bénéficient des garanties accidents corporels, responsabilité civile et situation d'urgence médicale. L'assurance ne couvre pas la responsabilité des participants lorsqu'elle est mise en cause en cas d'agression physique, de vandalisme, de destruction volontaire ou de vols commis délibérément. Les frais qui en résulteraient seront à la charge des familles. Les PEP déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou de vols d'objets personnels ou d'argent de poche sauf s'ils ont été confiés à l'équipe du séjour.

12. Santé

Les PEP se réservent le droit de refuser, dans l'intérêt du participant, son inscription si son état de santé s'avère incompatible au bon déroulement de son séjour, ou de nature à lui faire prendre des risques susceptibles de mettre en danger sa santé. Dans l'éventualité d'une absence d'information, le participant s'expose, à ses frais, à son retour anticipé. Les PEP pourront avancer les éventuels frais médicaux pendant le séjour. Chaque famille sera prévenue de toute consultation médicale et des éventuels frais engagés. Les familles s'engagent à rembourser ces frais. Les PEP remettront les justificatifs permettant à la famille de se faire rembourser en échange du règlement correspondant.

13. Inclusion

Les PEP sont signataires de la charte de déontologie JPA pour l'intégration d'enfants porteurs de handicap. Les PEP étudient avec les familles concernées le séjour, les conditions d'accueil et l'accompagnement spécifique appropriés pour tout enfant porteur d'un handicap. Il est essentiel de nous adresser dès l'inscription tous les éléments circonstanciés de l'éventuelle équipe de suivi (ordonnance, protocole, ...) nous permettant de prendre les mesures de prise en charge nécessaires.

14. Bagages

Les PEP ne sont pas responsables des pertes, vols et/ou dégâts sur les objets personnels et/ou bagages de l'usager.

15. Règles et cadre de vie

La réussite d'un séjour implique le respect de la loi et plus largement l'acceptation sans condition de règles strictes et incontestables.

L'apport, l'incitation et la consommation d'alcool ou de drogue sont formellement interdits et donneront lieu à un rapatriement disciplinaire.

Chaque directeur peut décider d'exclure un jeune dont le comportement nuit à la sécurité et au bien-être du groupe. Si une telle hypothèse est mise en œuvre, les frais de retour seront à la charge de la famille ou du souscripteur du séjour.

16. Formalités administratives

Les PEP informent l'usager des formalités nécessaires à l'accomplissement du séjour. Les PEP ne peuvent être tenus pour responsables au cas où le participant ne serait pas en mesure de satisfaire aux contrôles de santé, de police et de douane.

Pour les non ressortissants européens, les renseignements devront être pris auprès du consulat de leur pays.

Pour les séjours à l'étranger, les PEP conseillent aux familles de consulter la fiche pays du site du Ministère des Affaires Etrangères à l'adresse suivante : www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

Pour les pays membres de l'Espace économique européen, il convient de se munir de la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) délivrée par la section de Sécurité sociale dont dépend l'usager (cette carte permet la prise en charge sur place des soins médicaux).

17. Réclamations

En vue d'améliorer leurs prestations, les PEP s'engagent à répondre à toute réclamation à la condition que celle-ci soit expressément formulée par écrit dans un délai maximum de 30 jours suivant la fin du séjour. Le délai de réponse moyen, tenant compte des nécessités d'investigations auprès des équipes, est de 30 jours.

18. Droit à l'image

Si la famille ou le représentant légal ne souhaite pas que l'enfant figure sur des photos prises lors du séjour, il est nécessaire d'adresser aux PEP un refus écrit avant le début du séjour.

19. Protection des données personnelles

Toute commande de séjour et/ou de voyage fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par l'usager sur simple demande aux PEP.

Les informations collectées sont destinées à l'usage exclusif de l'organisateur. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) les PEP ont mis à jour leur politique de confidentialité pour préciser quelles données sont collectées à votre sujet, comment elles sont traitées et quels sont vos droits à leur égard.

Conformément à la Loi n° 78- 17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, l'usager dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition aux données personnelles traitées les concernant (RGPD). Si l'usager souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, les PEP les lui communiqueront sur simple demande écrite.

20. Dispositions générales

Les CGV sont consultables en ligne et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion des PEP sans autre formalité que leur mise en ligne ; seule la dernière version sera applicable.

Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité du séjour et/ou du voyage.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renoncement à ce droit.

Enfant

Nom Prénom

Sexe : Fille Garçon Né(e) le : Âge : ans

Etablissement scolaire Classe

Afin d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions, merci d'indiquer son établissement scolaire et sa classe.

Famille (responsable légal)

Nom Prénom

Adresse: n° Rue

Code postal Localité:

Téléphone : Portable :

Email :

Adresse pour envoi des dossiers si différente de celle de la famille

Adresse: n° Rue

Code postal Localité:

Séjour

Centre (et option)	Dates	Prix
et/ou		
Est-ce un premier départ en centre de vacances ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Lieux de départ en fonction du séjour choisi

Reportez-vous au séjour choisi pour vérifier les possibilités

Aller : Retour :

Transport à l'initiative des familles : Aller Retour

Aides au départ

Bénéficiez-vous d'une aide aux vacances ?

Caisse d'Allocations Familiales / MSA Oui Non

N° allocataire CAF / MSA

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

Aide employeur ou Comité d'entreprise Oui Non

Si oui lequel

L'enfant est-il placé par l'aide sociale ? Oui Non

Demande d'aide PEP / JPA Oui Non

N'hésitez pas à contacter les PEP de votre département pour plus d'informations

Acompte d'inscription

Demande de paiement 4x sans frais Oui Non

Montant : 150€ d'acompte par inscription à joindre obligatoirement par chèque, chèques vacances ou mandat à la présente demande. En complément des frais de séjour, l'adhésion obligatoire aux PEP, figurera sur votre facture, montant variable selon département (voir condition 7).

Garantie annulation optionnelle

Je souscris à la garantie annulation et je joins un règlement complémentaire de 19€ à l'inscription

Oui Non

Je soussigné(e), accepte les conditions générales de vente. Je m'engage à fournir tous les documents nécessaires à la facturation (bons CAF, chèques-vacances, ...), à compléter tous les renseignements utiles au bon déroulement du séjour et à régler le solde du séjour avant le départ.

A le Signature : 19

GArdons Le contact

vous habitez dans Le

25

LES PEP CBFC Délégation du Doubs

14 Rue Violet - 25000 BESANCON
Tél. 03 81 25 24 00 - Fax 03 81 82 21 36
delegation25@pepcbfc.org
www.pepcbfc.org

vous habitez dans Le

21

LES PEP CBFC Délégation de Côte d'Or

13 Rue du Fort de la Motte Giron
21000 DIJON
Tél. 03 80 76 91 18
sejours21@pepcbfc.org
www.pepcbfc.org

vous habitez dans Le

42

69

73

74

03

LES PEP 42 Domaine Education et Loisirs

3 rue Barra
42100 SAINT ETIENNE
Tél. 0469 95 32 72
vacances@lespep42.fr
www.partiretdecouvrir.fr

vous habitez dans Le

70

LES PEP 70

1 Quai Petitjean - 70000 VESOUL
Tél. 03 84 76 10 59
70.pep@wanadoo.fr

vous habitez dans Le

90

LES PEP CBFC Délégation du Territoire de Belfort

10 Rue de Londres - Site Bartholdi - 90000 BELFORT
Tél. 03 84 28 28 26
delegation90@pepcbfc.org

vous habitez dans Le

39

01

71

LES PEP 39

20 Montée Gauthier Villard - BP 40027
39001 LONS LE SAUNIER Cedex
Tél. 03 84 47 81 87
Fax 03 84 47 51 99
vacances@pep39.org
www.pep-jura.org

vous habitez dans Le

89

10

58

LES PEP CBFC Délégation de l'Yonne

13 rue Théodore de Beze
89000 AUXERRE
Tél. 03 86 94 98 00
david.lugien@pepcbfc.org
www.pepcbfc.org